

Trimestres obtenus avant âge légal

Par Maxx, le 04/03/2015 à 18:27

Bonjour,

Lorsque l'on a les trimestres requis avant l'âge légal de la retraite, j'aimerais savoir si, dans le cas où l'on devient non salarié et donc plus de cotisations jusqu'à l'âge légal, il suffit bien d'activer ses droits à la retraite dès que l'âge légal est atteint, ceci sans conséquences pécuniaires.

Merci,

Par **P.M.**, le **04/03/2015** à **19:39**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Assurance Retraite